

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Investir dans les lycées	J300

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 4221-1,
VU le Code de l'Education et notamment l'article L214-6,
VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L811-7,
VU le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et suivants,
VU le règlement budgétaire et financier,

- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2025,
CONSIDERANT l'avis du CESER
CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,
CONSIDERANT le rejet de l'amendement relatif au financement des travaux énergétiques dans les lycées;
CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 207 800 000 € d'autorisations de programme et de 4 050 000 € d'autorisations d'engagement et de 122 500 000 € de crédits de paiement en investissement et de 4 466 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme J300 « Investir dans les lycées ».

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 24 070 000 € pour les dépenses d'investissement relatives au fonds annuel d'investissement et au plan d'entretien et de maintenance ainsi que pour la mise en œuvre d'une partie des opérations prévues et une autorisation d'engagement de 4 050 000 € pour les dépenses de fonctionnement relatives aux opérations de construction, rénovation et réhabilitation, au fonds annuel d'intervention et au plan d'entretien et de maintenance, au titre du programme « Investir dans les lycées », selon le détail présenté en annexe 1.

D'APPROUVER

La convention entre la Ville de Vertou, Nantes Métropole et la Région Pays de la Loire fixant les obligations respectives de chaque partie dans le cadre de l'opération de construction d'un lycée neuf et l'aménagement de ses abords à Vertou (44), en annexe 2,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble,
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Cette élue ne prend pas part au vote : Sandra IMPERIALE.